

ASSEMBLÉE NATIONALE27 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 217

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 19 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les pouvoirs conférés par cet article à la Haute autorité sont trop importants.